

# Mise en conformité de 5 plans d'eau visant la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Autize

Accords des propriétaires des plans d'eau



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egay  
20 rue de l'épargne 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE

dépôt juin 2018



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray

20 rue de l'Epargne, 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE

05 49 63 33 74

## TRAVAUX SUR LE PLAN D'EAU DU ROCHER CHARDON 2 SUR LA COMMUNE DE LE BEUGNON

Dans le cadre de «l'étude préalable à la mise en conformité réglementaire de plans d'eau, visant la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Autize et réalisation du dossier de déclaration d'intérêt général relatif aux travaux» le SIAH de l'Autize et de l'Egray, associé au bureau d'études DCI Environnement ont travaillé sur les possibilités d'aménagement du plan d'eau du Rocher Chardon 2.

### Rappel du déroulement de l'étude:

- 23 septembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation du déroulement de l'étude)
- 26 novembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'état des lieux/diagnostic du plan d'eau)
- 26 avril 2016 : COMITE TECHNIQUE (proposition de scénarii d'aménagement)
- 25 novembre 2016 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'Avant-Projet Détaillé et validation)

Au regard des enjeux, du coût des travaux, du gain écologique et en prenant en compte les usages et les besoins du propriétaire: il a été décidé de retenir le SCENARIO 2.2 :

### CONTOURNEMENT DU PLAN D'EAU EN RIVE GAUCHE

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet, le SIAH Autize Egray sollicite l'accord du propriétaire du plan d'eau.

Je soussigné, **M. Alain GOUBAND**  
propriétaire du plan d'eau du Rocher Chardon 2,  
accepte le projet.

Comme évoqué lors de la dernière réunion sur site,  
je souhaiterais que mon entreprise réalise les  
travaux.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement,

ALAIN GOUBAND



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray

20 rue de l'Epargne, 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE

05 49 63 33 74

## TRAVAUX SUR LE PLAN D'EAU DU BEUGNONNET SUR LA COMMUNE DE LE BEUGNON

Dans le cadre de «l'étude préalable à la mise en conformité réglementaire de plans d'eau, visant la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Autize et réalisation du dossier de déclaration d'intérêt général relatif aux travaux» le SIAH de l'Autize et de l'Egray, associé au bureau d'études DCI Environnement ont travaillé sur les possibilités d'aménagement du plan d'eau du Beugnonnet.

### Rappel du déroulement de l'étude:

- 23 septembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation du déroulement de l'étude)
- 26 novembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'état des lieux/diagnostic du plan d'eau)
- 26 avril 2016 : COMITE TECHNIQUE (proposition de scénarii d'aménagement)
- 25 novembre 2016 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'Avant-Projet Détaillé et validation)

Au regard des enjeux, du coût des travaux, du gain écologique et en prenant en compte les usages et les besoins du propriétaire: il a été décidé de retenir le SCENARIO 3.1 :

### **SUPPRESSION TOTALE DU PLAN D'EAU**

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet, le SIAH Autize Egray sollicite l'accord du propriétaire du plan d'eau.

Je soussigné, **M. Alain GOUBAND**  
propriétaire du plan d'eau du Beugnonnet,  
accepte le projet.



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray  
20 rue de l'Epargne, 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE  
05 49 63 33 74

REÇU le

05 MAI 2017

S.I.A.H. AUTIZE-ÉGRAY

## TRAVAUX SUR LE PLAN D'EAU LES MARANDIERES SUR LA COMMUNE DE LE BEUGNON

Dans le cadre de «l'étude préalable à la mise en conformité réglementaire de plans d'eau, visant la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Autize et réalisation du dossier de déclaration d'intérêt général relatif aux travaux» le SIAH de l'Autize et de l'Egray, associé au bureau d'études DCI Environnement ont travaillé sur les possibilités d'aménagement du plan d'eau des Marandières.

### Rappel du déroulement de l'étude:

- 23 septembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation du déroulement de l'étude)
- 26 novembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'état des lieux/diagnostic du plan d'eau)
- 26 avril 2016 : COMITE TECHNIQUE (proposition de scénarii d'aménagement)
- 25 novembre 2016 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'Avant-Projet Détaillé et validation)

Au regard des enjeux, du coût des travaux, du gain écologique et en prenant en compte les usages et les besoins du propriétaire: il a été décidé de retenir le SCENARIO 4.1 :

### **EFFACEMENT TOTAL DU PLANS D'EAU**

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet, le SIAH Autize Egray sollicite l'accord des propriétaires du plan d'eau.

Je soussignée, Mme **Isabelle ALLIOT**  
propriétaire du plan d'eau des Marandières,  
accepte le projet.

Je soussigné, **M. Philippe ALLIOT**  
propriétaire du plan d'eau des Marandières,  
accepte le projet.



Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray

20 rue de l'Epargne, 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE

05 49 63 33 74

24 AVR. 2017

S.I.A.H. AUTIZE-ÉGRAY

## TRAVAUX SUR LE PLAN D'EAU DE PICHOT SUR LA COMMUNE DE LE BEUGNON

Dans le cadre de «l'étude préalable à la mise en conformité réglementaire de plans d'eau, visant la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Autize et réalisation du dossier de déclaration d'intérêt général relatif aux travaux» le SIAH de l'Autize et de l'Egray, associé au bureau d'études DCI Environnement ont travaillé sur les possibilités d'aménagement du plan d'eau de Pichot.

### Rappel du déroulement de l'étude:

- 23 septembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation du déroulement de l'étude)
- 26 novembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'état des lieux/diagnostic du plan d'eau)
- 26 avril 2016 : COMITE TECHNIQUE (proposition de scénarii d'aménagement)
- 25 novembre 2016 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'Avant-Projet Détaillé et validation)

Au regard des enjeux, du coût des travaux, du gain écologique et en prenant en compte les usages et les besoins du propriétaire: il a été décidé de retenir le SCENARIO 5.1 :

### **EFFACEMENT TOTAL DU PLANS D'EAU**

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet, le SIAH Autize Egray sollicite l'accord des propriétaires du plan d'eau.

Je soussigné, **M. Jean-Sébastien MOUTON**  
propriétaire du plan d'eau de Pichot,  
accepte le projet.

le 14/12/2017.  
MOUTON Jean-Sébastien

M. GIRARD Jacques  
4 Impasse des Belettes  
31470 FONSORBES

REÇU le  
24 JUL. 2017  
S.I.A.H. AUTIZE-ÉGRAY

SIAH de l'Autize et de l'Egray  
20 Rue de l'Epargne  
79160 Coulonge sur l'Autize

Fonsorbes le 18 Mai 2017

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 13 Avril 2017, il nous faut bien constater que décidemment nous ne parlons pas la même langue Monsieur le Président, ou alors que vous avez une façon très personnelle d'interpréter notre courrier du 30 Septembre 2016. En effet lorsque nous écrivons : « Vous aurez compris que nous ne sommes pas d'accord pour effacer cet étang , mais hélas nous n'avons pas les moyens de nous opposer à ce que vous avez d'ors et déjà décidé. Appliquez donc les normes et la loi » ne signifie pas que nous sommes favorables au scénario 6.1 : « Effacement total du plan d'eau ». Nous sommes même absolument défavorables à ce projet, nous répétons : absolument défavorables. Il se trouve que, même si nous sommes absolument défavorables à ce projet, nous devons nous soumettre aux règlements, aux normes, aux lois, que vous et les vôtres édictez. C'est la raison pour laquelle, contraints et forcés, nous avons écrit « appliquez donc les normes et la loi ».

Ceci étant, nous vous précisons que les matériaux pour construire la digue ont été prélevés dans le fond et de chaque côté du talweg en amont de la digue. Si donc vous devez remettre le site comme il était avant la réalisation de l'étang, vous devez aussi réinstaller ces matériaux dans leur situation d'origine. Si vous remettez ces matériaux en aval de la digue comme il est mentionné sur la plan de masse que vous nous avez fourni, non seulement on ne retrouvera pas l'aspect d'origine du site, mais la topographie du terrain est telle qu'il y a de fortes chances que ces matériaux se stabilisent difficilement et s'écoulent peu à

peu dans le lit du ruisseau, ou pire encore provoque la mort des peupliers situés à cet endroit .

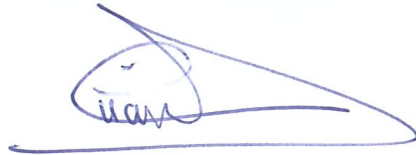
Par ailleurs nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer par écrit que l'effacement de cet étang n'engendrera pour nous aucune participation financière conformément à votre mail du 19/07/2016. Cette confirmation devra nous parvenir avant le début des travaux qu'elle qu'en soit leur nature.

Nous vous demandons aussi de nous prévenir au moins un mois avant la vidange de l'étang.


Enfin nous réitérons notre mise ne garde concernant d'éventuels dégâts collatéraux aux travaux projetés. Nous serons particulièrement vigilants sur les dégâts susceptibles d'être commis par les engins de travaux publics tant sur les terrains bordant l'étang, que sur les bâtiments, le puit, les arbres et notamment sur les peupliers situés en aval de la digue.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques GIRARD



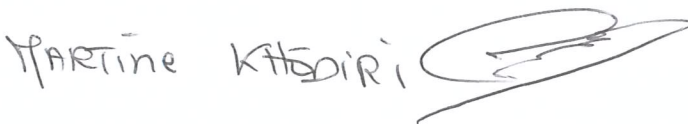
Jean-Pierre GIRARD




Jacqueline NOIRET



Martine KHEDIRI



Jean-Marie GIRARD



Marie-Chantal GIRARD-DUCLOS





Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray

20 rue de l'Épargne, 79160 COULONGES-SUR-L'AUTIZE

05 49 63 33 74

REÇU le

24 JUL. 2017

TRAVAUX SUR LE PLAN D'EAU DE LA FUYERE SUR S.I.A.H. AUTIZE-ÉGRAY

LA COMMUNE DE COURS

Dans le cadre de «l'étude préalable à la mise en conformité réglementaire de plans d'eau, visant la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Autize et réalisation du dossier de déclaration d'intérêt général relatif aux travaux» le SIAH de l'Autize et de l'Egray, associé au bureau d'études DCI Environnement ont travaillé sur les possibilités d'aménagement du plan d'eau de La Fuyère.

Rappel du déroulement de l'étude:

- 23 septembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation du déroulement de l'étude)
- 26 novembre 2015 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'état des lieux/diagnostic du plan d'eau)
- 26 avril 2016 : COMITE TECHNIQUE (proposition de scénarii d'aménagement)
- 25 novembre 2016 : COMITE TECHNIQUE (présentation de l'Avant-Projet Détaillé et validation)

Au regard des enjeux, du coût des travaux, du gain écologique et en prenant en compte les usages et les besoins du propriétaire: il a été décidé de retenir le SCENARIO 6.1 :

**EFFACEMENT TOTAL DU PLAN D'EAU**

Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet, le SIAH Autize Egray sollicite l'accord des propriétaires du plan d'eau.

Je soussigné, **M. Jacques GIRARD**  
propriétaire du plan d'eau de la Fuyère,  
accepte le projet.

*Sous réserve de notre courrier  
du 18 Mai 2017.*

Je soussigné, **M. Jean-Pierre GIRARD**  
propriétaire du plan d'eau de la Fuyère,  
accepte le projet.

*Sous réserve de notre courrier  
du 18 Mai 2017*

Je soussignée, **Mme Jacqueline NOIRET**  
propriétaire du plan d'eau de la Fuyère,  
accepte le projet.

*Sous réserve de notre courrier  
du 18 Mai 2017*

Je soussignée, **Mme Martine KHEDIRI**  
propriétaire du plan d'eau de la Fuyère,  
accepte le projet.

*Sous réserve de notre  
courrier du 18 MAI 2017*

Je soussigné, **M. Jean-Marie GIRARD**  
propriétaire du plan d'eau de la Fuyère,  
accepte le projet.

*Sous réserve de notre courrier  
du 18 Mai 2017*

Je soussignée, **Mme Marie-Chantal GIRARD-DUCLOS**  
propriétaire du plan d'eau de la Fuyère,  
accepte le projet.

*Sous réserve de notre courrier  
du 18 mai 2017.*